Grappe Belgique

-- Publications externes - Articles externes --

Articles externes

Résidus de pesticides. Alerte santé !

MDRGF

mardi 9 septembre 2008

Résumé :

information du MDRGF

Limites maximales en résidus de pesticides : le MDRGF montre comment la Commission tolère des dépassements des limites officielles de toxicité.

Après avoir montré la semaine dernière que de très nombreuses Limites Maximales en Résidus (LMR) fixées par la Commission européenne en date du 1er septembre allaient augmenter , parfois considérablement, le MDRGF est aujourd'hui en mesure de révéler que la Commission européenne n'a pas respecté ses propres valeurs scientifiques guides de toxicité pour arrêter ces LMR et donc qu'elle n'a pas systématiquement assuré la sécurité du consommateur !

Après calculs, basés sur les données officielles de la Commission et de l'EFSA (autorité européenne de sécurité des aliments), nous avons pu établir que de très nombreuses Doses de références pour la toxicité aiguë (ArfD = Acute Reference Dose en anglais) et également des Doses journalières admissibles (DJA) seront dépassées avec ces nouvelles LMR pour de nombreux pesticides (pour la définition de l'ArfD et DJA voir note explicative en fin de Communiqué).

En terme concret cela signifie par exemple que lorsque la Commission fixe une LMR à 5mg/kg pour le pesticide diflubenzuron sur la pomme, alors que les recommandations scientifiques de l'EFSA fixent cette LMR à 0.35 mg/kg pour exclure tout risque de toxicité aiguë chez les plus gros consommateurs de pommes chez les enfants, la Commission tolère un risque 14 fois supérieur aux valeurs seuils de l'EFSA ! D'autres exemples précis figurent en annexe de ce communiqué (voir pages suivantes).

« Contrairement à ce que prétend la Commission Européenne, les ONG ne s'appuient pas sur « des données imprécises » pour formuler leurs critiques mais sur les propres documents utilisés par la Commission et l'EFSA. Il est clair, à la lecture de ces documents, que, pour de très nombreuses substances, la Commission n'a pas choisi d'aligner les LMR sur les niveaux permettant de réduire les risques de toxicité divers mais au contraire a semble-t-il choisi d'augmenter certaines LMR afin de contenter certains groupes de pression. » déclare F. Veillerette, Président du MDRGF et administrateur du réseau PAN Europe « Nous demandons à la France, pays président l'Union européenne, d'activer une révision de ce règlement, afin de pouvoir définir des LMR provisoires qui ne donneront lieu a aucun dépassement de seuil de toxicité définis par les propres modèles de l'EFSA. C'est le seul moyen de protéger au mieux la santé publique. » ajoute t-il.

Pour en savoir plus lisez le communiqué complet avec des exemples chiffrés :

http://www.mdrgf.org/pdf/CP070908_LMR_Commission_Efsa_final.pdf